

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation (une fiche par mission)

N.B : pour les missions réalisées à l'étranger, seule la fiche 3 bis doit être complétée.

Fiche de mission

→ **Intitulé de la mission**

Valorisation des données relatives à l'eau et à l'assainissement en Guadeloupe.

→ **Description détaillée de ou des activités confiées au(x) volontaires(s) dans le cadre de la mission : objectifs et activités à mener, rôle du/des volontaire(s)**

La mission du volontaire porte sur la valorisation des données, et en particulier la production des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe. Dans ce cadre, il sera chargé :

- d'animer un réseau de contributeurs (préparation des conventions d'échange de données et collecte de données auprès des producteurs compétents en eau et assainissement...),
- d'exploiter les données collectées ou rendues disponibles via le Plan eau DOM, RPQS, RAD...,
- de sélectionner et de représenter les indicateurs pertinents en vue de la publication de rapports,
- de contribuer à l'animation du partenariat dont la finalité porte sur la publication des chiffres clés.

→ **En quoi cette mission est-elle complémentaire des activités confiées aux bénévoles et aux salariés de la structure ?**

Cette mission est complémentaire de la mise en œuvre du plan eau DOM assurée par le chef de projet actuellement en poste à la DEAL. Elle doit permettre de mettre en valeur les données recueillies dans ce cadre et dans les dispositifs réglementaires de collecte des données liées à l'eau et à l'assainissement. Cette valorisation s'inscrit dans un cadre partenarial dont la finalité est la publication inédite de chiffres clés de l'eau et de l'assainissement en Guadeloupe.

→ **Décrire en quoi cette mission contribue à renforcer le lien social**

Cette mission contribue à la mise en œuvre du plan eau DOM et de la politique de l'eau en Guadeloupe qui visent notamment à assurer l'alimentation en eau de la population et à préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Elle a en particulier pour objet la publication des chiffres clés de l'eau et de l'assainissement à destination du public et doit permettre, par l'échange d'informations, de rapprocher les usagers de l'eau et de l'assainissement des opérateurs.

→ **Lieu(x) d'intervention(s)**

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) : GUADELOUPE

Collectivité d'outre-mer :

France entière

→ Nombre indicatif de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 1

Fiche n° 3

Demande d'agrément au titre du volontariat de Service Civique

Description des missions reconnues prioritaires pour la Nation
(une fiche par mission)

b) Moyens humains et matériels mobilisés pour la réalisation de la mission

Cette partie est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des personnes volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil, de vie, d'exercice de leurs missions. Dans le cas d'un agrément collectif, les associations membres doivent indiquer à la fédération ou l'union les moyens humains et matériels mobilisés

→ Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

Le volontaire sera intégré au sein de la direction de la DEAL qui compte 16 agents.
Il sera placé sous l'autorité hiérarchique du chef de projet plan EAU DOM.
Il disposera d'un poste de travail (bureau, ordinateur, téléphone).
Il devra avoir le permis B : la conduite des véhicules de service sera indispensable afin de pouvoir organiser et se rendre aux réunions nécessaires à la conduite de sa mission.

→ Modalités de la phase de préparation à la mission

Le volontaire sera familiarisé aux enjeux et à l'historique de sa mission par le chef de projet plan EAU DOM.
Il disposera d'une documentation importante pour acquérir une bonne connaissance du contexte et du cadre technique et réglementaire dans lequel s'inscrit sa mission.

→ Présentation des modalités d'accompagnement du volontaire durant la mission

- Accompagnement permanent du chef de projet plan EAU DOM.
- Collaborations régulières avec les autres services de la DEAL et les acteurs publics et privés de l'eau et de l'assainissement (autorités organisatrices, opérateurs, Conseil Régional, Conseil Départemental, Office de l'Eau...).
- En tant que de besoin, appui au service Ressources Naturelles sur les thématiques eau et assainissement.